



Signification jugement non faite

Par **webwarrior**, le **12/06/2013** à **11:32**

en 2013 je suis relancé par un créancier qui me réclame 3 dettes datant des années 1998; celui-ci me précise qu'il y a eu 3 jugements rendus en septembre 2002 jugement contradictoire j'avais en 2001 reçu 3 injonctions de payer pour lesquelles j'avais fait oppositions qui avaient été acceptées par le tribunal

ces jugements ont eu lieu après ces oppositions

Je n'ai jamais reçu de signification par voie d'huissier alors que malgré mon déménagement mon courrier suivait (une autre signification pour une créance réglée depuis m'étant bien parvenue)

que peut faire le créancier ? quel sont mes recours ?

avec mes remerciements

pour vos réponses